



Le Rapide

De la Beauvillage
Municipalité de Saint-Gilles
Mercredi, le 12 juin 2019

MODIFICATION – COLLECTE D'ORDURES – FÉRIÉ 24 JUIN 2019

Attention, veuillez prendre note du changement de date pour la cueillette des ordures prévue le lundi 24 juin 2019. La cueillette prévue lundi le 24 juin 2019 pour les rangs et la rue Principale est remise au **mardi 25 juin 2019**.

La municipalité de Saint-Gilles au complet sera ramassée mardi le 25 juin, donc à l'occasion de ce férié, tous les bacs à ordures devront être au chemin **lundi soir exceptionnellement**.

Prendre note que pour le congé férié du **lundi 1^{er} juillet**, il n'y aura **aucune modification** à l'horaire pour la cueillette du recyclage à l'occasion du férié de la fête du Canada.

Merci pour votre collaboration et bonne St-Jean Baptiste à tous !

La municipalité de Saint-Gilles



PRÉPOSÉS(ÉES) À L'ENTRETIEN DES PARCS ET TERRAINS

Nous recherchons deux préposés (ées) à l'entretien des parcs et terrains pour la saison estivale de 2019. La municipalité de Saint-Gilles est à la recherche de deux personnes pour faire l'entretien des parcs et terrains, des plates-bandes, des jardinières et des balconnières de la municipalité.

Les personnes choisies devront avoir une bonne capacité physique et un permis de conduite valide. Elles devront aussi être autonomes et capable d'organiser leur travail en fonction des tâches à accomplir et de la température. Avoir de l'expérience et/ou des notions en aménagement paysager ou en horticulture est un atout.

Deux (2) postes sont ouverts : un poste 25 à 40 h/semaine variable et un poste 20 h/semaine fixe

Début du travail : Début juin jusqu'à la fin du mois de septembre (selon la température).
Statut saisonnier, salaire à discuter.

Faites parvenir votre C.V. en précisant quel poste vous intéresse, par courriel prioritairement à Cindy Morin,

secrétaire à : cmorin@stgilles.net ou en personne au bureau municipal au 165, rue O'Hurley, Saint-Gilles, Qc G0S 2P0.

AVIS PUBLICS

Assemblée de consultation publique sur les projets de règlements 8 juillet 2019 de 19 h 00 à 21 h 00

Pour les règlements ci-dessous :

REG 561-19 / Décrétant l'interdiction de passage

REG 562-19 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

REG 563-19 / Gestion contractuelle

REG 565-19 / Règles de contrôle et de suivi budgétaire

REG 566-19 / Ne pas réglementer le nombre de chats dans une exploitation agricole active et enregistrée au MAPAQ

REG 567-19 / Régir la garde de poules comme usage complémentaire à l'habitation

AVIS CONSULTATION PUBLIQUE REG 567-19

A toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-haut mentionné.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution numéro 2019-06-145 à sa séance ordinaire du 10^{ième} jour du mois de juin 2019 du projet de règlement numéro 567-19 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 8^{ième} jour du mois de juillet 2019 à compter de 19 h 00, dans la salle du Conseil située au 1605, rue Principale, à Saint-Gilles, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*;

- **QUE** le but du projet de règlement numéro 567-19 est de régir la garde de poules comme usage complémentaire à l'habitation en adoptant des normes pour l'aménagement d'un poulailler.

QUE le projet de règlement numéro 567-19 vise l'ensemble de la municipalité de Saint-Gilles et que la description est disponible au bureau municipal au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles;

QUE le projet de règlement numéro 567-19 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Gilles, ce 12^{ième} jour de juin 2019

Sandra Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière

Pour chacun des règlements ci-haut mentionnés, il est possible d'en faire la lecture par le biais du site Internet de la municipalité de Saint-Gilles à l'adresse suivante : www.st-gilles.qc.ca. Vous pouvez aussi en faire la lecture directement au bureau municipal sur les heures d'ouverture, soit de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

